

**Le communiste Deschamps a été
débouté de sa plainte, j'ai
gagné en appel ! Champagne !**

écrit par Christine Tasin | 13 octobre 2020

ALERTE: UNE DECISION GRAVE

RACISME



La Cour d'Appel de Nîmes n'a pas confirmé la condamnation sans ambiguïté prononcée en première instance par le Tribunal correctionnel contre la collaboratrice du site d'extrême-droite Riposte laïque contre lequel j'avais déposé plainte.

Je rendrai publique une déclaration circonstanciée dès que j'aurai pris connaissance du texte écrit du délibéré de la Cour d'Appel.

Un grand merci aux ami(e)s qui étaient présent(e)s ce matin au Tribunal.

Bernard DESCHAMPS

13 octobre 2020

9h.38

Et une relaxe, une !

Pour mémoire, l'affaire qui m'opposait à Deschamps. A cause d'un article où je le pourfendais pour avoir dit que Allah Akbar n'était pas plus criminogène que le *Notre père*, il avait porté plainte pour injure, diffamation, incitation à la haine...

<https://resistancerepublicaine.com/2018/01/16/il-aime-allah-akbar-le-communiste-bernard-deschamps-est-il-un-assassin-en-puissance/>

En première instance j'avais été condamnée à lui offrir 5000 euros de dédommagements pour le crime de « incitation à la haine », les autres plaintes ayant été déboutées car déposées non avenues, hors délai et/ou je ne sais plus pour quel vice de procédure.

Deschamps était présent, ainsi que Zekri... celui qui trouve normal que Mila soit menacée de mort mais est scandalisé que je puisse dire à Deschamps ce que je pense de lui.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/03/11/nimes-deschamps-soutenu-par-zekri-celui-qui-est-pas-choque-par-les-menaces-de-mort-contre-mila/>

J'avais bien sûr fait appel... Maître Pichon, habitué de la 17ème Chambre, était certain que nous gagnerions, car Deschamps n'étant pas musulman ni responsable d'une association anti-raciste n'est pas qualifié pour ce genre de plainte. Mais sans doute que son avocate, Khadija Aoudia, pleine de ressentiment pour l'islamophobe que je suis l'avait convaincu d'essayer quand même...

Il faut dire que les juges de première instance ne semblaient pas connaître beaucoup plus la loi de la presse que la donzelle..

Quant à l'avocat général, qui avait requis la même peine qu'en première instance et avait carrément requis mon inéligibilité, n'en parlons pas...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/09/15/enfer-et-damnation-lavocat-general-de-nimes-veut-minterdire-de-me-presentier-aux-elections/>

Les juges de la Cour d'Appel ont donc confirmé que les poursuites étaient infondées, soit parce que prescrites, soit parce que non fondées, soit parce que l'auteur de la plainte était non habilité à la déposer. Ouf ! Il y a encore des juges qui font honnêtement leur travail à la Cour d'Appel de Nîmes !

Dans le cadre de cette affaire, le délibéré rendu est le suivant :

- *Sur l'action publique :*
 - o Confirmation de la prescription*
 - o Réformation du jugement de première instance : relaxe de Madame TASIN pour des raisons procédurales,*
- *Sur l'action civile :*
 - o Réformation du jugement de première instance : Monsieur DESCHAMPS est irrecevable.*

C'est assez écoeurant tout de même de penser que cette affaire, gagnée d'avance, nous aura malgré tout coûté plusieurs milliers d'euros, entre les émoluments de notre avocat pour la première instance plus pour l'appel, ses frais de déplacement, d'hôtel... Mais nos ennemis le savent bien qui ont les moyens de poursuivre et qui ont pour but d'assécher les finances des patriotes, histoire de les dissuader de poursuivre leur lutte contre l'islamisation de la France !

Et quand on sait que le communiste Deschamps se permet de poursuivre pour incitation à la haine alors qu'il avait refusé, en son temps, de dénoncer et les procès de Moscou et le totalitarisme turc, tout le monde a compris qu'il n'a rien appris des errances et des crimes du Parti communiste, pour ne dire que cela.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/03/11/proces-de-nimes-quand-le-coco-deschamps-refusait-de-denoncer-des-proces-de-moscou-et-le-totalitarisme-turc/>

L'Huma non plus n'a toujours rien compris... Pour eux, le procès de Nîmes était celui de la violence de l'extrême-

droite... Ils n'ont ni honte ni le sens du ridicule... Ces gens sont vraiment dangereux avec leur absence de sens des nuances et leurs haines...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/02/14/proces-tasin-a-nimes-le-coco-deschamps-avait-convoque-le-ban-et-larriere-ban-des-gauchos-palestinos/>

L'est pas content, le Deschamps. Sur son blog, il parle d'une décision grave... et même de racisme ! Effectivement il n'a toujours rien compris... L'oeil fixé sur sa petite personne et ses préoccupations pour les Algériens auxquels il avait prévu de faire don de la somme à laquelle j'avais été condamnée en première instance, il n'entend pas, il ne réfléchit pas, il ne cherche pas à comprendre la loi... 3 ans après il n'a toujours pas compris ni entériné que j'écris pour Résistance républicaine et non pour Riposte laïque... qu'il avait envie de se payer !

ALERTE: UNE DECISION GRAVE

RACISME

La Cour d'Appel de Nîmes n'a pas confirmé la condamnation sans ambiguïté prononcée en première instance par le Tribunal correctionnel contre la collaboratrice du site d'extrême-droite Riposte laïque contre lequel j'avais déposé plainte.

Je rendrai publique une déclaration circonstanciée dès que j'aurai pris connaissance du texte écrit du délibéré de la Cour d'Appel.

Un grand merci aux ami(e)s qui étaient présent(e)s ce matin au Tribunal.

Bernard DESCHAMPS

13 octobre 2020

9h.38